

## **Rapport n°4**

### **Accunsentu per a tarifficazione di i prudutti di a regia di ricette per a caffetteria di l'Alb'Oru**

Approbation de la tarification des produits de la régie de recettes pour la cafétéria de l'Alb'Oru

L'espace cafétéria de l'Alb'Oru est un établissement de type café avec une offre de petite restauration qui s'inscrit au sein du Centre Culturel Alb'Oru et de ses différentes activités.

Il s'agit d'un espace de convivialité s'intégrant dans le projet d'établissement, proposant des produits en lien avec les différentes programmations (spectacles, cafés littéraires, stages pour enfants, conférences, formations et colloques...) mais également des concepts propres comme des goûters, des brunchs ou encore des apéros concerts.

Il est obligatoirement ouvert du mardi au vendredi de 9h à 18h, le samedi de 9h à 12h (de 9h à 16h le 1er samedi du mois) et dès lors qu'il y a une manifestation en journée ou en soirée.

Actuellement, il est mis à disposition d'un prestataire privé, via une Convention d'Occupation Temporaire (COT) signée le 05 avril 2022.

Ce dernier a adressé à la Ville une demande de résiliation de ladite convention afin de mettre fin à son activité le 05 avril 2024, au terme d'un préavis de 2 mois.

Cependant, la représentante de la société, Madame Esposito a accepté de continuer son activité jusqu'au 15 juin, sous réserve d'une minoration de la redevance eu égard aux contingences économiques lui incombant (des amplitudes d'ouverture trop grandes nécessitant une mobilisation importante de son personnel et générant des coûts prohibitifs pour son entreprise).

Cette prolongation d'activité au-delà de la date butoir du 05 avril 2024 s'est traduite par un renouvellement par avenant de ladite convention afin d'assurer la sécurité juridique des biens et des personnes.

Au regard de la fin de cette COT, il est opportun d'examiner d'autres modes de gestion déléguée s'offrant à la collectivité afin d'exploiter l'équipement de la cafétéria de l'Alb'Oru au regard de la nature de son activité commerciale au sein d'un équipement public culturel.

Le mode de délégation de concession de service simple afin d'exploiter l'espace et l'équipement dédié à la cafétéria paraissait le plus pertinent par délibération n°2024/JUIL/01/13 en date du 18 juillet 2024.

Dans l'attente du choix du délégataire et dans l'hypothèse où notre appel d'offre s'avérait infructueux, il est proposé la modification de la tarification des produits de la régie, créée le

27 août 2024 par décision du Maire, pour l'exploitation de l'équipement de la cafétéria de l'Alb'oru afin de maintenir l'espace comme un lieu de rencontres et d'échanges.

Une rigueur s'impose pour la mise en place d'une telle activité tant sur son positionnement par rapport aux commerces environnants que sur la tarification pratiquée.

Le choix de l'agent est déterminant en qualité de régisseur et la détermination de la tarification l'est d'autant plus.

De plus, si le choix de distributeurs automatiques de snacking était retenu, l'achat d'un tel équipement est évalué à 22 000 euros TTC.

Dans l'attente de ce choix, une tarification de produits dits « snacking et boissons » est proposée.

**En conséquence, il est proposé de :**

- De valider la tarification des produits proposés à la vente (ci-jointe en annexe) au sein de la cafétéria de l'Alb'oru par la régie de recettes créée à cet effet par décision en date du 27 août 2024.